



# FICHE DE RESERVATION

## ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES HIVER 2021

### Les P'tis Loups du Gouray

Cette fiche de réservation (une par enfant) est à votre disposition, elle doit obligatoirement parvenir au plus tard **le lundi 15 pour le lundi 22 et 1 semaine avant la présence de l'enfant** dans un des Accueils de Loisirs, dans une des mairies-déléguées, à la mairie de la Commune Nouvelle. Vous pouvez inscrire votre enfant pour 1 ou plusieurs jours.

#### Rappel des tarifs ALSH:

Vacances scolaires et mercredi										
	Q.F. mini	Q.F. maxi	7h30- au début de l'ALSH	½ journée avec repas 9h00 - 14h00	½ journée avec repas 12h00 - 17h00	Journée avec repas 9h00-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00 - 18h30	18h30-19h00
Tranche 1	0€	567€	0,70 €	3,08€	3,08€	6,15€	0,35 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €
Tranche 2	568€	727€	0,82 €	3,58€	3,58€	7,15€	0,41 €	0,41 €	0,41 €	0,41 €
Tranche 3	728€	921€	0,94 €	4,08€	4,08€	8,15€	0,47 €	0,47 €	0,47 €	0,47 €
Tranche 4	922€	1126€	1,12 €	4,83€	4,83€	9,65€	0,56 €	0,56 €	0,56 €	0,56 €
Tranche 5	1127€		1,23 €	5,33€	5,33€	10,65€	0,62 €	0,62 €	0,62 €	0,62 €
Extérieur			+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF	+10 % suivant le QF

#### ATTENTION :

- Application du tarif extérieur en fonction de la résidence de l'enfant.
  - Si non communication du quotient familial, facturation au tarif de la tranche 5.
  - L'Accueil de loisirs ferme ses portes à 19h00, si présence au-delà: **2,00€ le 1/4 d'heure**.
- Sauf cas de force majeure avec justificatif et accord du responsable du service éducation :
- Si vous réservez pour une journée avec repas et ne prévenez pas de l'absence de votre enfant **avant la veille midi** : facturation de la journée selon votre quotient familial.
  - Si vous réservez pour une demi-journée avec repas et ne prévenez pas de l'absence de votre enfant **avant la veille midi** : facturation du repas soit 6,77€.
  - Aucun enfant ne sera pris en charge sans avoir été inscrit au préalable auprès du service éducation
  - Les familles qui, pour des raisons de difficultés financières, souhaitent procéder à un échelonnement des paiements, doivent formuler une demande auprès du service éducation qui prendra toutes dispositions à cet effet et qui pourra orienter les usagers vers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Après 2 factures non soldées, un titre sera émis et transmis au trésor public pour recouvrement.

**L'Accueil de Loisirs sera suspendu jusqu'à régularisation de la situation financière.**

Contact : [service-education@mene.fr](mailto:service-education@mene.fr) ou 02 96 31 47 18

Nom et prénom: ..... Date de naissance: .....

LE GOURAY	Garderie à partir de 7h30, mon enfant arrivera à .....	Cocher la case que vous souhaitez réserver			Garderie jusqu'à 19h00, mon enfant partira vers ...
		Matinée+repas	Repas + après-midi	Journée avec repas	
22 février 2021	...h...				...h...
23 février 2021	...h...				...h...
24 février 2021	...h...				...h...
25 février 2021	...h...				...h...
26 février 2021	...h...				...h...
1 mars 2020	...h...				...h...
2 mars 2020	...h...				...h...
3 mars 2021	...h...				...h...
4 mars 2021	...h...				...h...
5 mars 2021	...h...				...h...

Numéro de téléphone:.....

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature du responsable légal